

Avant-projet de loi d'orientation des mobilités

Déclaration du groupe UNAF

Les trois principes qui ont guidé l'avis sur l'avant-projet de loi d'orientation des mobilités sont soutenus par le Groupe de l'UNAF :

- l'accès pour tous à une mobilité durable doit devenir un droit effectif, sur tout le territoire. Les familles vivant dans les territoires ruraux doivent dès lors faire l'objet d'une attention particulière, d'un accompagnement, d'une aide car actuellement leur seul moyen de déplacement est bien la voiture ;
- les nouvelles formes de mobilité doivent devenir un facteur essentiel du développement durable ;
- le choix des futures infrastructures doit intégrer des objectifs budgétaires atteignables.

L'avis est riche de 34 préconisations et balaie l'avant-projet de loi dans son intégralité. Le groupe de l'UNAF tient à se limiter à certaines d'entre elles, intéressant le quotidien des familles vivant dans tous les territoires.

La préconisation n°22 s'intéresse à la question des péages urbains. Le Groupe de l'UNAF s'oppose à cette mise en place. Ce sont clairement les familles vivant en territoires périurbains ou ruraux qui seront les premières pénalisées par ces péages.

La préconisation n°18, qui recommande de faciliter au maximum l'usage des mobilités actives pour les déplacements du quotidien, doit voir rapidement sa mise en œuvre effective. Rappelons que 58% des actifs font en voiture un trajet domicile travail inférieur à 1km. Comme nous l'avons déjà dit pour l'avis sur la qualité de l'habitat en avril 2017, cette thématique est importante aussi bien pour la santé que pour l'environnement. L'UNAF s'est engagée depuis plusieurs années dans le plan vélo et marche. L'urbanisme doit redonner une place aux piétons et aux cyclistes et sécuriser leurs parcours.

La préconisation n°23 se positionne en faveur d'un fléchage de la TICPE vers la mobilité et, pour chaque mode de transport, la prise en compte des coûts externes supportés au final par les contribuables. En effet, si l'augmentation de la TICPE est perçue légitimement comme pesant sur le pouvoir d'achat, une transparence sur son affectation à des projets de mobilité bénéficiant aux familles pourrait en améliorer l'acceptabilité.

Enfin la conjugaison des préconisations n°26 et n°27 est un impératif pour apprécier la nécessité de toute nouvelle infrastructure majeure. Ces projets doivent tenir compte des bénéfices attendus sur l'économie des territoires concernés, sur la réduction des inégalités sociales ou bien encore sur la sécurité et l'environnement. Pour mener à bien ces projets, cela passe par une plus large concertation le plus en amont possible de tous les acteurs et des citoyens permettant aussi d'éviter des recouvrements de projets.

Le groupe de l'UNAF a voté l'avis.